

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard 01-40-58-75-00

Annonces 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 629

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

494 966 955 RCS Lyon.

IMMASSUR.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 15000.00 EUR.

Adresse : 92, cours Vitton, Immeuble "les Topazes", 69006 Lyon.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AXELLIANCE CREATIVE SOLUTIONS Société par actions simplifiée au capital de 317 509,64 euros Siège social : 92 Cours Vitton, Immeuble "Les Topazes", 69006 Lyon 452 624 992 RCS

Lyon IMMASSUR Société par actions simplifiée au capital de 15.000 euros Siège social : 92, cours Vitton, Immeuble "Les Topazes", 69006 Lyon 494 966 955 RCS Lyon **AVIS DE PROJET DE FUSION** Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Lyon du 30 septembre 2017, La société Immassur, société par actions simplifiée au capital de

15.000 euros, dont le siège social est 92, cours Vitton, Immeuble "Les Topazes", 69006 Lyon, immatriculée au

Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 494 966 955 RCS Lyon, et la société Axelliance Créative Solutions, société par actions simplifiée au capital de 317.509,64 euros, dont le siège social est 92, cours Vitton,

Immeuble "Les Topazes", 69006 Lyon, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 452 624 992 RCS Lyon ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société Immassur par la société

Axelliance Créative Solutions. La société Immassur ferait apport à la société Axelliance Créative Solutions de la totalité de son actif, soit 4.848.756 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 1.775.229 euros. La valeur nette

des apports s'élèverait à 3.073.528 euros. En rémunération de cet apport net, 35.671 actions nouvelles de 3,42 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société Axelliance Créative

Solutions à titre d'augmentation de son capital social de 122.013,32 euros. La prime de fusion s'élèverait

globalement à 2.951.514,68 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 23,78 actions de la société Axelliance Créative Solutions pour 1 action de la société Immassur. Toutes opérations actives et passives,

effectuées par la société Immassur depuis le 1er janvier 2017 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge sur le plan fiscal et comptable par la société Axelliance Créative Solutions. La fusion est

soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la société Axelliance Créative Solutions et par l'associé unique de la société Immassur. Conformément à l'article L.

236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Lyon au nom des deux sociétés le 11 octobre 2017. Pour avis.

